

Communauté de Communes

PAYS RETHELOIS

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Orientations d'aménagement et de programmation – Tome 5

Vu pour être annexé à la délibération du 14/01/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Fait à Sault-lès-Rethel,
Le Président,

ARRÊTÉ LE : 09/04/2025
APPROUVÉ LE : 14/01/2026

Dossier 15100808
14/01/2026

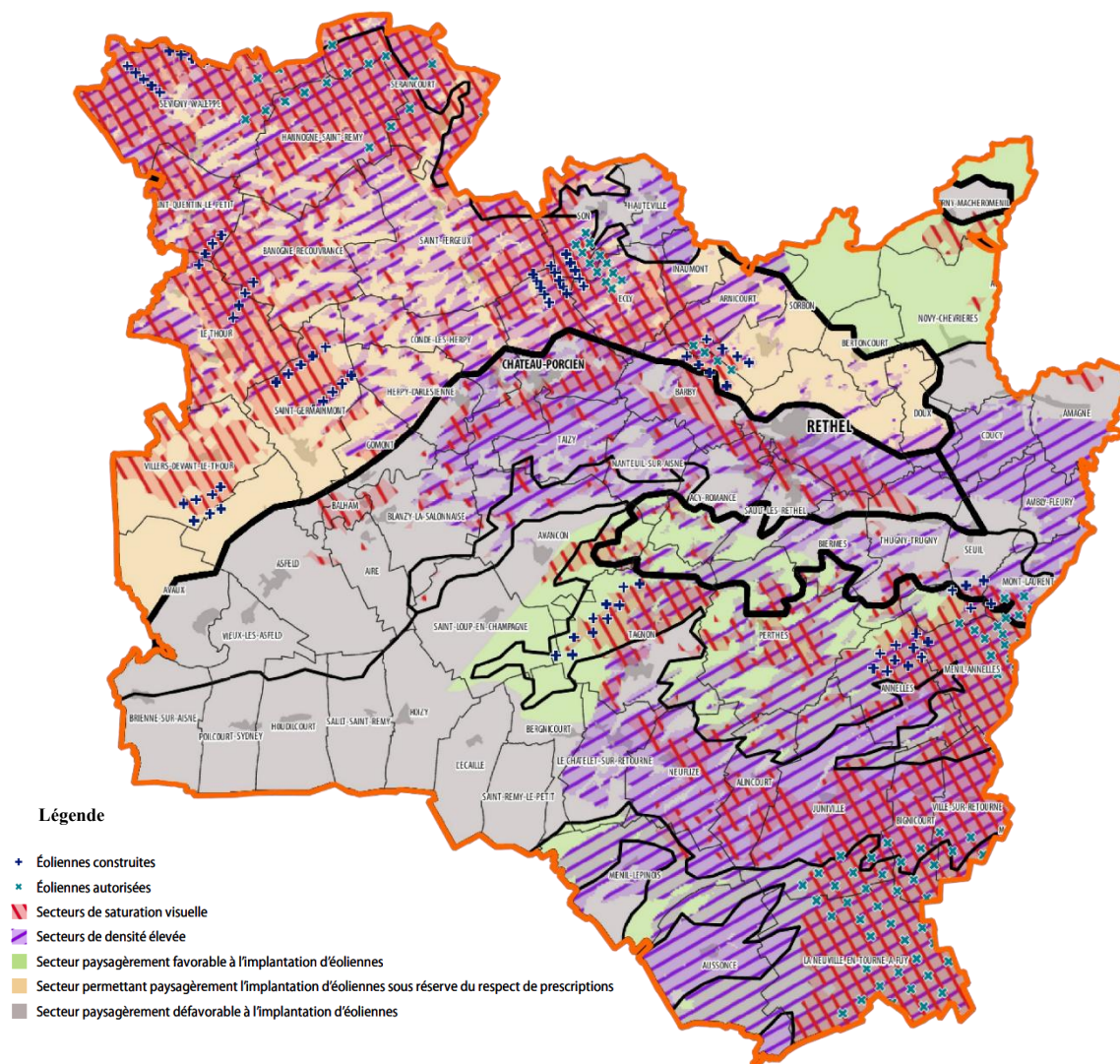


réalisé par

Auddicé Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51 000 Châlons-en-
Champagne
03.26.44.05.01

1.1.2 Préconisations pour l'intégration paysagère

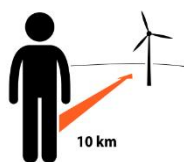
Le Plan Paysage Eolien (PPE) réalisé par la Direction Départementale des Territoires (DDT) et l'Agence d'urbanisme de la région de Reims permet de visualiser l'impact de l'implantation d'éoliennes sur le territoire et son paysage. Cette étude offre ainsi la possibilité d'intégrer certaines orientations d'aménagement, permettant le développement des installations ayant recours aux énergies renouvelables sur les communes du Pays Rethélois, tout en préservant les caractéristiques paysagères du territoire.



Modélisation de la saturation visuelle et de la densité d'éoliennes -

Distance de perception minimale : 10 km

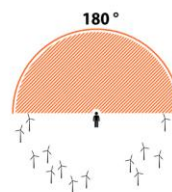
Une distance de perception correspond à l'éloignement de l'éolienne. La distance de perception minimale est celle pour laquelle l'observateur considère qu'une éolienne n'est plus visuellement prégnante dans le paysage.



L'attention est attirée sur le fait que l'analyse réalisée ici se limite exclusivement à une approche paysagère. Le classement en vert (ou en orange) d'un secteur signifie que le paysage concerné est en capacité d'accueillir des aérogénérateurs (sous réserve d'une éventuelle saturation ou d'une densité excessive de ces équipements et d'autres réserves en ce qui concerne les secteurs en orange). En revanche, cela ne préjuge pas de la faisabilité d'un projet d'implantation de parc éolien qui nécessite des études et des analyses complémentaires portant notamment sur la sensibilité environnementale, la biodiversité, les servitudes techniques, le patrimoine architectural...

Angle de respiration minimal : 180°

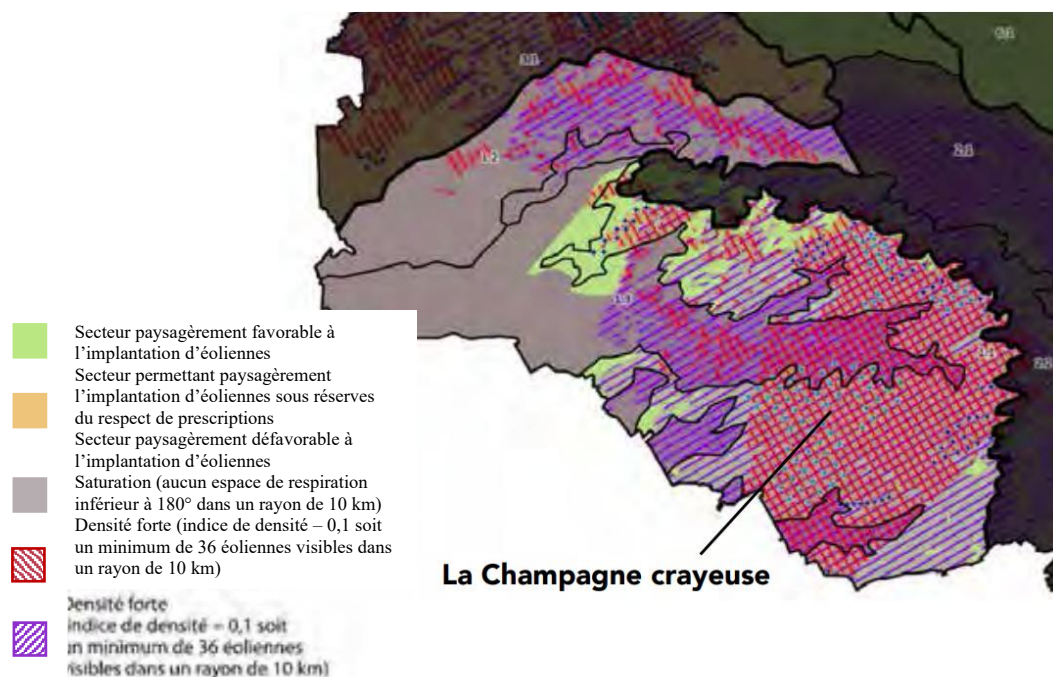
Un angle de respiration correspond à la plus grande part du panorama sans éolienne visible. L'angle de respiration minimale est celui à partir duquel l'observateur considère qu'il ne se sent plus cerné par les éoliennes.



Les paysages de la **Grande Champagne** alternent entre zones vallonnées et zones plates, cette unité paysagère présente donc différentes caractéristiques à observer et à valoriser :

- **Au sommet d'une ondulation** : En effet au sommet d'un point haut, d'une courbe, d'une ondulation certains éléments sont identifiables comme les ripisylves, les villages et certains éléments verticaux. Ce sont des éléments à ne pas dénaturer et surtout des points de vue à conserver.
- **Le rapport entre le ciel et la terre** : La part de ciel visualisée est importante. Il y a un équilibre dans le rapport entre le ciel et la terre
- **Les champs et les couleurs** : La forme très géométrique des parcelles agricoles, le plus souvent rectangulaire compose sur la plaine une trame régulière. La succession des champs et les variations de couleurs offrent à la vue des damiers constitués de grands aplats de couleurs saturées.
- **Les surfaces arborées** : Ce sont les éléments rares de ce paysage, puisqu'ils ne représentent que 5% de la surface totale. Les bois, boqueteaux, haies, bandes boisées ainsi que les arbres isolés prennent une valeur d'exception dans ce paysage dénudé, alors qu'ils pourraient sans doute être l'élément de cohérence et de mise en scène de ce territoire.
- **Les infrastructures verticales** : La présence d'éléments verticaux comme les éoliennes, perturbent parfois la visibilité et lisibilité de ce paysage.

La Champagne crayeuse (sous-unité paysagère de la Grande Champagne)



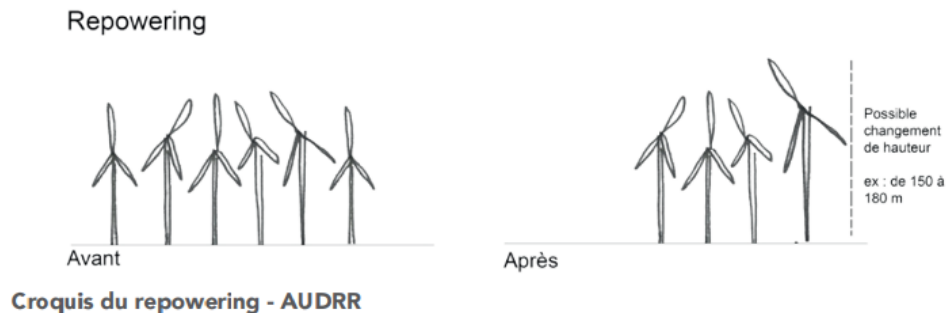
Carte des secteurs, saturations et densités - Zoom sur la Grande Champagne- DDT

Le secteur est défini comme paysagèrement favorable à l'implantation d'éoliennes. Cependant les paysages de cette sous unité sont déjà bien impactés par la présence de l'éolien, certaines recommandations peuvent être suivies afin de les préserver :

Dans les zones saturées et denses

Sur les secteurs à la fois saturés et denses (rayures rouges et violettes), le grand nombre de projets éoliens a provoqué une dégradation du paysage.

Il s'agit d'un secteur de grande vigilance, à préserver de tous nouveaux projets éoliens. Cependant, il reste une alternative, ces secteurs peuvent accueillir des actions de repowering et remplacer d'anciennes éoliennes par des modèles plus performants._



Dans les zones saturées

Les principes suivant guideront les projets d'implantation d'éoliennes de type Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

Le projet d'implantation ne doit pas créer ou aggraver les phénomènes de saturation visuelle, degré à partir duquel la présence de l'éolien s'inscrit dans tous les champs de vision, depuis les lieux de vie, et particulièrement des zones urbaines à dominante d'habitat :

- Il doit tenir compte des contraintes et sensibilités paysagères, environnementales et patrimoniales du lieu d'implantation,
- Il doit tenir compte du nombre d'installations existantes de la densité d'éolienne et veiller à ce que le seuil de densité forte de 0,1 ne soit pas atteint (nombre d'éoliennes divisé par les 360° du panorama),
- Il doit tenir compte de la distance de perception des éoliennes depuis les lieux de vie, de sa prégnance dans le paysage qui est à évaluer en fonction de la hauteur des installations, et de la topographie des lieux. Cette distance de perception sera à intégrer dans le calcul de l'angle de respiration à définir,
- Dans les zones saturées, tout nouveau projet, ne doit pas avoir pour effet de dégrader, depuis les lieux de vie, la valeur résiduelle de l'espace de respiration. Un angle de respiration de 180° minimum (correspondant au plus grand angle continu sans éolienne) est à maintenir depuis les lieux de vie,
- Les vues depuis les lieux de vie ne doivent pas être obstruées par des alignements d'éoliennes.

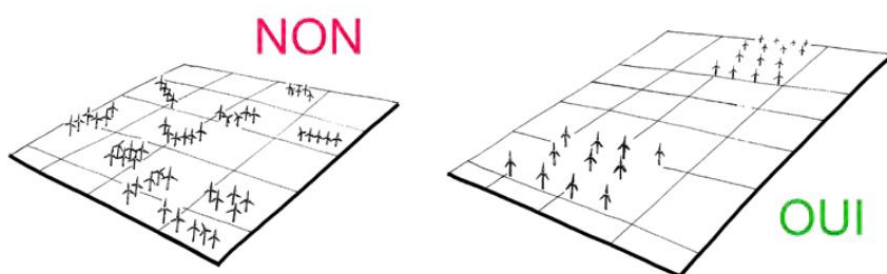
Dans les zones qui ne sont pas saturées ou denses

Axes de vue à préserver et implantations à privilégier

L'orientation des parcs s'inspirera de l'orientation de la trame parcellaire qui est la seule ligne de force sensible de ces paysages : la plus grande ligne est toujours parallèle à la plus grande limite parcellaire.

Forme, géométrie et taille du parc

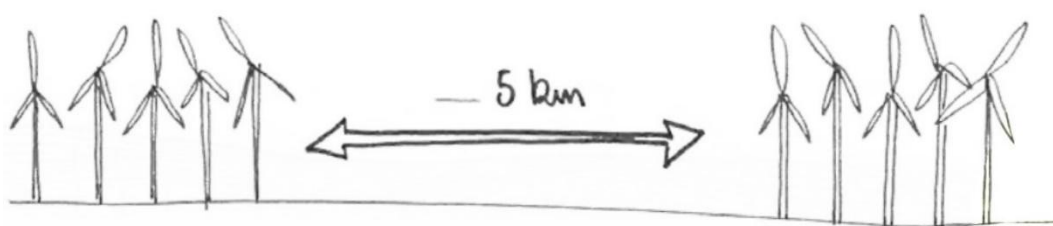
- La très grande échelle du paysage de la Champagne crayeuse nécessite de raisonner sur des projets d'échelle équivalente : il importe d'éviter la dissémination de petits projets n'obéissant à aucune logique d'ensemble. Ce paysage se prête donc à la réalisation de grandes unités ordonnées, soit en groupes géométriques, soit en lignes. Concernant les extensions de parcs éoliens, il faut privilégier les parcs géométrisés : alignés sur la trame parcellaire et suivant la forme du parc existant.



L'absence de règle d'implantation entre les parcs nuira à la lisibilité de ces paysages. Il faut éviter la coexistence dans un même champ visuel de formes de parcs différentes-DDT

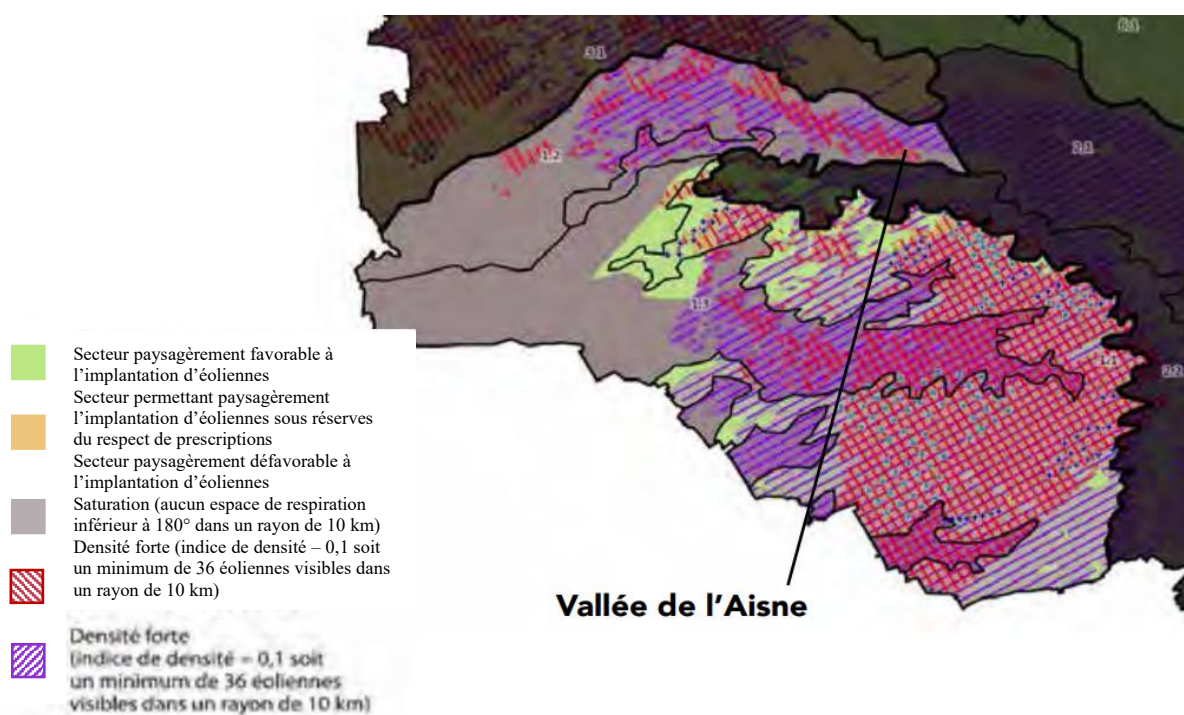
Densité et relations des parcs entre eux

- La forme des parcs recevant des installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent doit être adaptée aux paysages afin de les intégrer aux paysages et de les rendre lisibles. Pour ce faire, ces installations prennent la forme d'unités ordonnées, soit en groupes géométriques, soit en lignes. La cohabitation de ces deux formes dans le même champ visuel est à éviter.
- Afin de garantir une bonne respiration visuelle entre des parcs de grande envergure, les parcs d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent observent entre eux une distance minimale de 5000 mètres.
- Cette distance est mesurée de mât à mât entre chaque aérogénérateur le plus proche de chaque installation respective. Les extensions ne sont pas concernées ».



Respecter une distance de 5 km entre chaque parc éolien - AUDRR

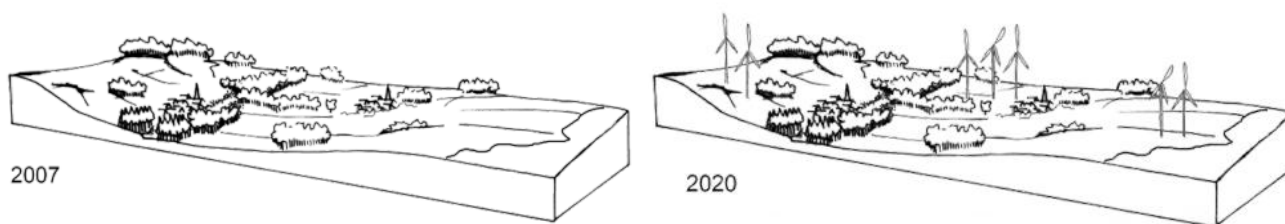
La Vallée de l'Aisne (sous-unité paysagère de la Grande Champagne)



Cartes des secteurs, saturations et densités-Zoom sur la Grande Champagne-DDT

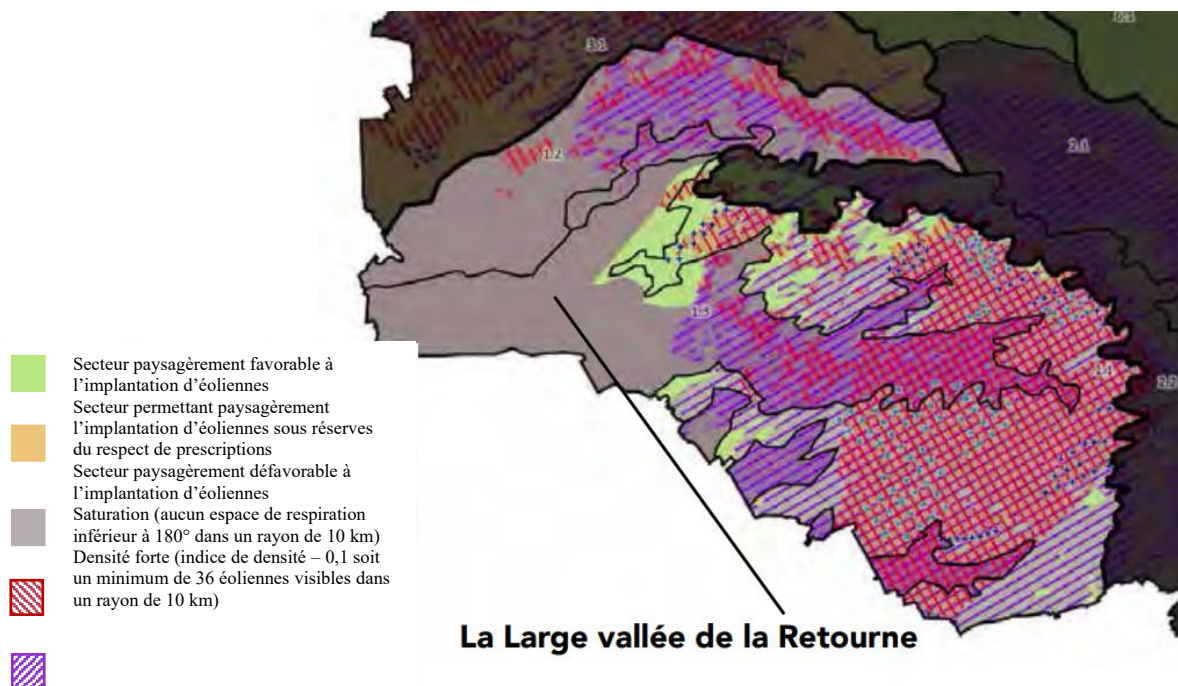
Ce secteur est paysagèrement défavorable à l'éolien. Il présente de plus une densité et une saturation élevée sur la partie est de cette sous unité. Cette zone n'est pas donc pas apte à recevoir de nouveaux projets éoliens d'autant plus que cette partie de la vallée de l'Aisne est sensible à la domination des éoliennes depuis les hauteurs du plateau champenois.

Les villages de la vallée de l'Aisne



l'impact de l'éolien sur paysages de la vallée de l'Aisne - DDT - AUDRR

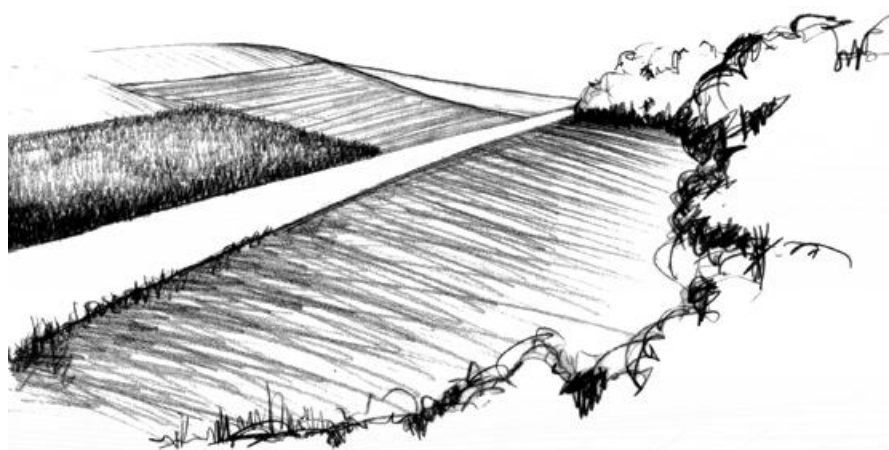
La Large vallée de la Retourne (sous-unité paysagère de la Grande Champagne)



Cartes des secteurs, saturations et densités-Zoom sur la Grande Champagne-DDT

Ce secteur est paysagèrement défavorable à l'éolien mais présente un impact éolien important notamment sur la partie Est. Sur les secteurs à la fois saturés et denses, le grand nombre de projets éoliens a provoqué une dégradation du paysage. Il s'agit d'un **secteur de grande vigilance**, à préserver de tous nouveaux projets éoliens.

En termes de caractéristiques paysagères, les subtilités du relief de Champagne doivent être regardées avec beaucoup d'attention : elles offrent en effet des oasis de végétations rares et un rapport d'échelle humain qui ne doit pas être écrasé par des éoliennes mal implantées. Pour cette raison, la vallée de la Retourne est classée comme paysage sensible à l'objet éolien.

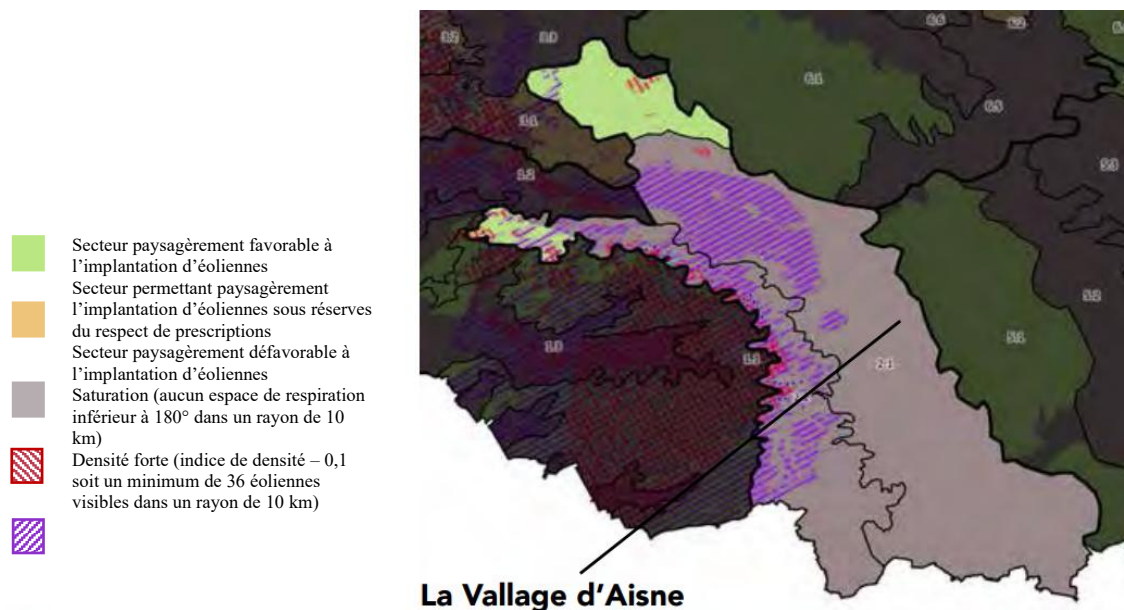


La vallée de la Retourne creuse une douce et ample inflexion dans le plateau champenois. Ce micro-paysage mérite d'être protégé - DDT

Le paysage de la **Champagne humide** est une zone de transition entre les crêtes de Bourcq et de Poix. La topographie de ce paysage, globalement peu accidentée présente une alternance entre des zones légèrement vallonnées et des zones plus plates.

Cette unité paysagère comporte certains éléments végétaux comme les haies ou les bois, ainsi que des éléments patrimoniaux, qui sont importants à prendre en compte pour la préservation du paysage.

Le Vallage d'Aisne (sous-unité paysagère de la Champagne humide)

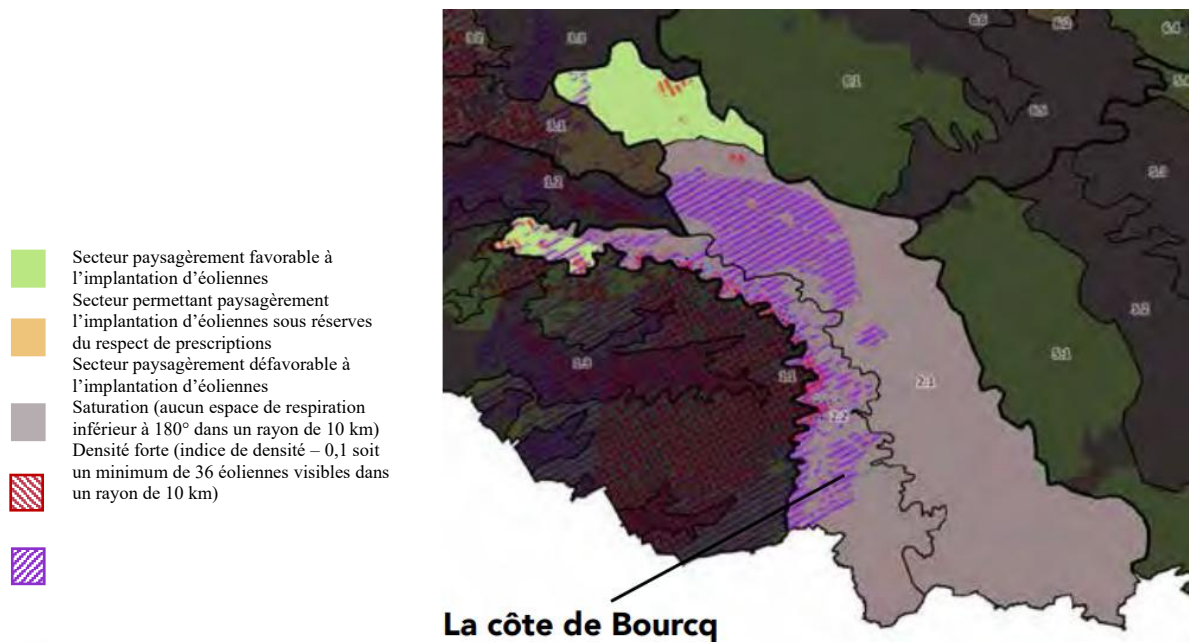


Cartes des secteurs, saturations et densités-Zoom sur la Champagne humide - DDT

Ce secteur est paysagèrement défavorable à l'éolien. Il présente cependant une densité forte sur certaines zones notamment au nord-ouest de la sous unité. Ces paysages sont à protéger et l'intégralité de l'entité est donc exclue de l'implantation éolienne.

Concernant les projets déjà présents et sur un secteur d'une densité élevée, il reste une alternative, ils peuvent accueillir des actions de repowering, remplacer d'anciennes éoliennes par des modèles plus performants.

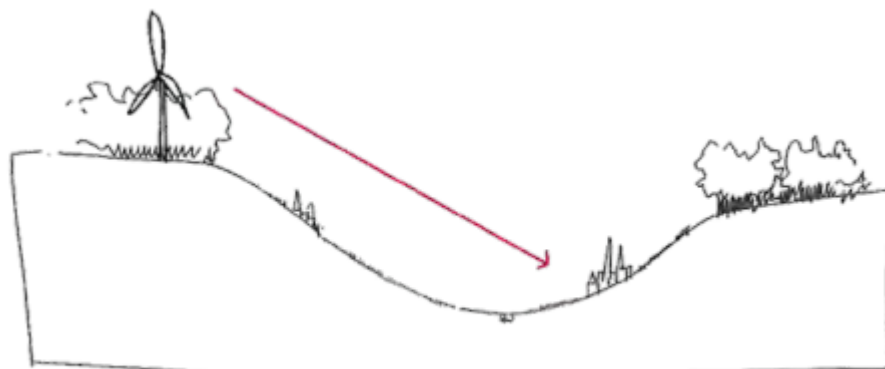
La côte de Bourcq (sous-unité paysagère de la Champagne humide)



Cartes des secteurs, saturations et densités-Zoom sur la Champagne humide - DDT

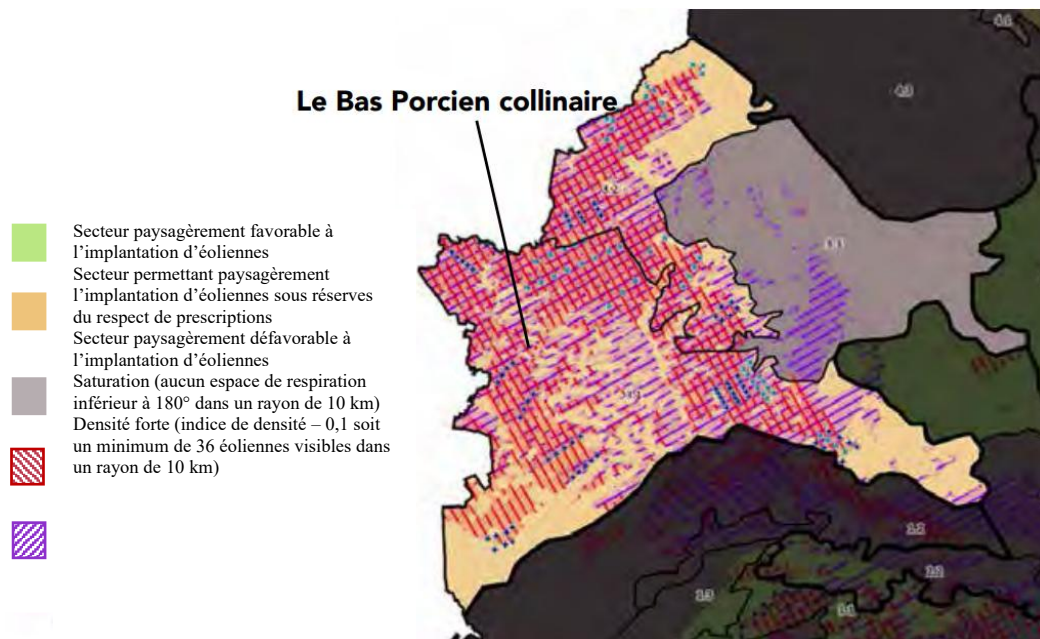
Cette zone est paysagèrement défavorable à l'éolien ce qui ne l'empêche pas d'être saturée sur certaines parties (en éoliennes), notamment le nord de la sous unité.

L'intégralité de l'unité est donc exclue de l'implantation éolienne. D'un point de vue paysager cela évitera tout risque de domination des sites nichés dans les replis de la côte de Bourcq étant donné qu'une distance de retrait de 4000 m environ est requise depuis le pied du coteau.



Eviter la domination de l'éolienne en point haut - AUDRR

Le Bas Porcien collinaire (sous-unité paysagère du Porcien)



Cartes des secteurs, saturations et densités - Zoom sur le Porcien - DDT

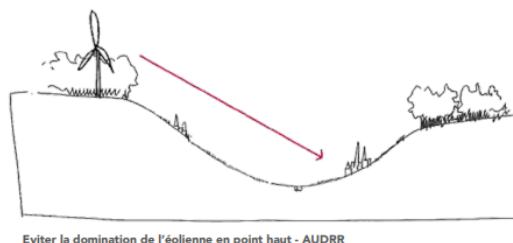
Ce secteur permet paysagèrement l'implantation d'éoliennes sous réserve du respect des prescriptions. Cependant cette sous-unité est aujourd'hui saturée sur certaines zones et présente une densité forte en termes de projets éoliens sur une grande partie de l'unité (nord/ouest).

Pour les zones saturées et denses ou saturées : mêmes dispositions que la Champagne crayeuse

Dans les zones qui ne sont pas saturées ou denses

Axes de vue à préserver et implantations à privilégier

- Les implantations sur les sommets sont fortement déconseillées. En effet, en privilégiant une éminence plutôt qu'une autre, on met l'accent sur un sommet et on perturbe la lecture paysagère collinaire de ce paysage sans ligne de force.
- Pour éviter ce type de situation, il est nécessaire de penser les implantations sur les versants.

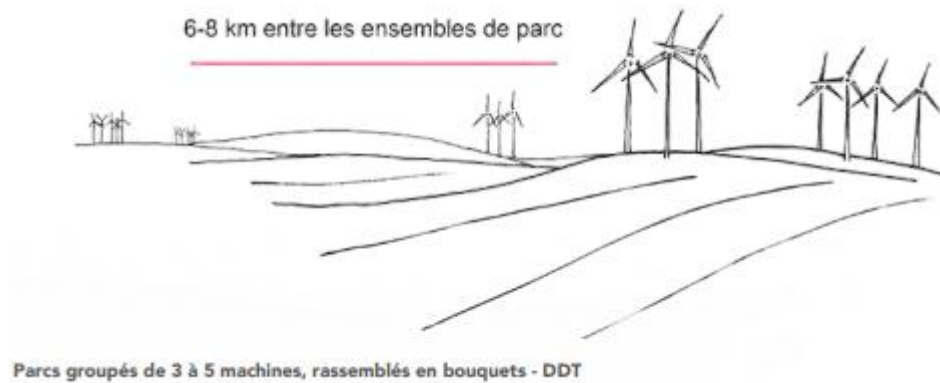


Forme, géométrie et taille du parc

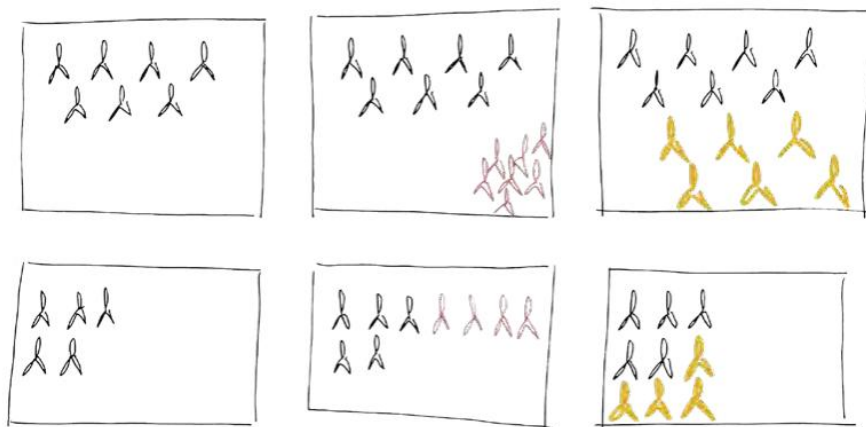
- Les parcs étalés sont inadaptés à ces paysages. Il est conseillé de réaliser des parcs groupés en bouquets. Dans ce cas de figure, un écartement régulier entre les machines compte plus que la géométrie du parc, ceci afin de préserver une impression d'unité à l'intérieur du bouquet.

Densité et relations des parcs entre eux

- L'unité paysagère du Bas-Porcien collinaire est petite. Elle ne peut pas supporter une densité de projets trop importante, ce qui est déjà le cas sur certains secteurs.
- Un écart minimum de 3 à 5 km entre chaque parc doit être respecté pour éviter un effet de saturation, de mitage et d'éparpillement. Et un espace de 6 à 8 km entre bouquets de parcs.
- Il est important de ménager des espaces de respiration visuelle. Entre des ensembles de parcs en bouquets et des ensembles de parcs en lignes, un espace de respiration suffisant devra être trouvé.



Concernant les extensions de parcs existants elles devront être intégrées au mieux dans le paysage. Il faut privilégier les parcs géométrisés. Elles doivent suivre la forme du parc existant.



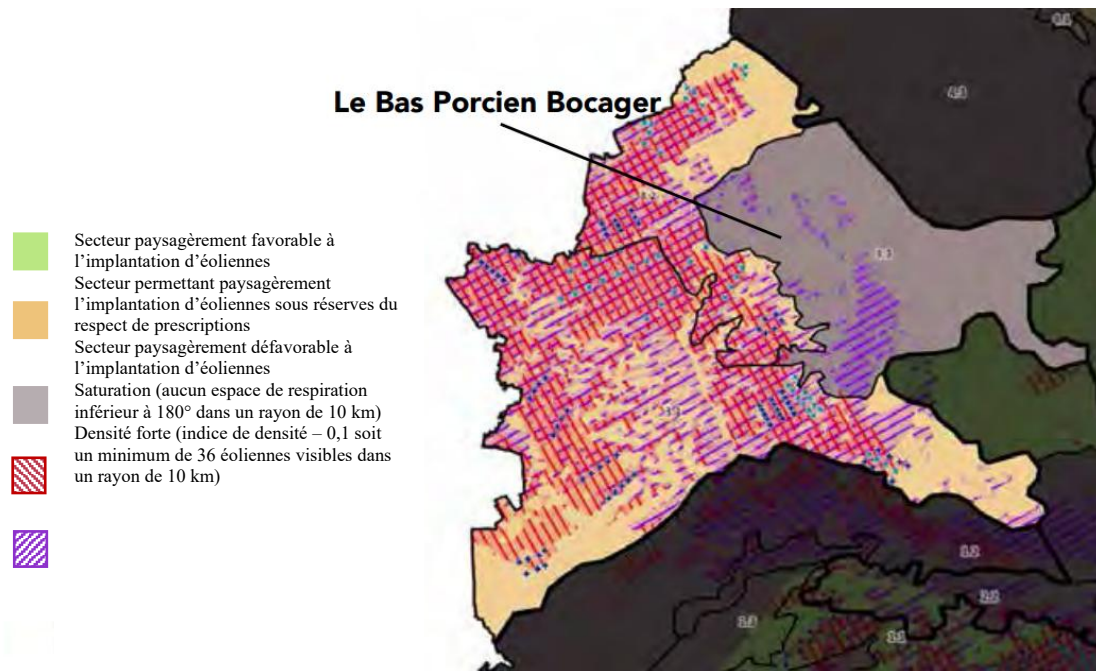
Parc existant

NON

OUI

L'extension des parcs éoliens doit avoir la même géométrie que l'existant. L'implantation en diagonale, en arrière est préférée pour ne pas obstruer les vues - AUDRR

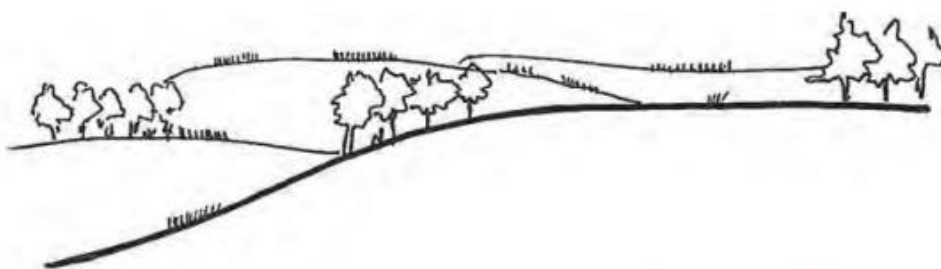
- *Le bas Porcien Bocager (sous-unité paysagère du Porcien)*



Cartes des secteurs, saturations et densités - Zoom sur le Porcien - DDT

Cette sous unité paysagère est sur un secteur paysagèrement défavorable à l'implantation d'éoliennes. En raison du caractère rural encore très préservé et de la petite échelle de cette entité paysagère, le Bas-Porcien bocager est un secteur sensible à l'implantation d'éoliennes.

En effet, la présence bocagère y est relativement bien marquée. D'une façon générale, les villages se sont établis au pied des versants et sont dominés par les éminences périphériques. La route touristique du Porcien valorise ce paysage rural typique, en invitant à faire un détour par le site protégé du Mont de Séry qui domine l'entité.



L'intimité des paysages de bocages ne doit pas subir de transformation radicale par l'implantation de l'éolien

1.2 Améliorer la qualité paysagère des entrées de ville et de village

- Les projets de construction, d'installations et d'aménagement situés en entrée de ville ou village, aux abords des axes de circulation, prévoient une qualité architecturale et paysagère des constructions et assurent leur bonne insertion dans l'environnement communal.
- Chaque opération d'aménagement et de construction en entrée de ville privilégie une insertion optimale des constructions et installations visibles depuis la voie publique par un aménagement paysager permettant de réduire l'impact de l'opération sur le paysage d'entrée de ville.